



EUROPEAN COMMISSION

*Bruxelles, le 13.4.2021  
C(2021)2651 final*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier la Camera dei Deputati pour l'avis favorable qu'elle a bien voulu émettre au Plan d'Action de la Commission, pour une politique globale de l'Union européenne en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme {C(2020) 2800 final}.*

*La Commission a pris bonne note des points de vue exprimés par la Camera dei Deputati dans son avis et se réjouit d'avoir ainsi la possibilité d'apporter un certain nombre de précisions concernant son Plan d'Action annoncé le 7 mai 2020.*

*Votre résolution rappelle que les divergences dans la transposition, l'interprétation des normes européennes et les pratiques fragilisent l'efficacité du dispositif de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme. Elle invite la Commission à publier des rapports périodiques sur l'état des transpositions des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Directives et à identifier les meilleures pratiques au sein des États membres.*

*Les premier, deuxième et troisième piliers du Plan d'Action de la Commission visent très explicitement un objectif d'harmonisation plus abouti. D'une part, par un contrôle strict de l'état des transpositions des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directives, et le recours aux procédures d'infraction appropriées. D'autre part, par l'élaboration d'un corpus réglementaire européen unique, venant harmoniser certaines règles. Enfin, par la mise en place d'une autorité européenne de surveillance, unifiant une partie du contrôle de l'application des règles européennes dans ce domaine.*

*La résolution souligne également l'importance fondamentale de l'échange d'informations entre les différentes autorités compétentes en matière de lutte anti-blanchiment et de financement du terrorisme, visant notamment à tirer profit de l'expertise acquise par l'Italie dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.*

*Mr Roberto FICO  
Président de la Camera dei Deputati  
Piazza Montecitorio  
IT – 00100 ROME*

*Elle invite à une clarification et à un renforcement des compétences dévolues à Eurojust, Europol et au Procureur Européen afin de leur conférer les moyens d'une coordination efficace et éviter une concurrence entre les services d'investigation et de poursuites nationaux, dans la limite des compétences dévolues à l'Union européenne. À cet égard, la résolution est favorable à la rationalisation des échanges d'information entre les cellules de renseignement financier et les autorités judiciaires, notamment en matière de fraude fiscale et de corruption, facilitant ainsi le déclenchement d'enquêtes et de poursuites pénales. La résolution souligne que cette rationalisation serait particulièrement opportune, afin de simplifier la complexité de l'ordonnancement juridique italien.*

*Les quatrième et cinquième piliers du Plan d'Action, qui envisagent la mise en place d'un mécanisme de soutien et de coordination des cellules de renseignement financier et le renforcement de la coopération policière et judiciaire, notamment par l'application des dispositions de droit pénal européen en matière d'échange d'information, répondent aux exigences et observations formulées par les Comités Justice et Finance de la Camera dei Deputati.*

*En espérant que ces éclaircissements répondront aux questions soulevées par la Camera dei Deputati, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*

*Maroš Šefčovič  
Premier vice-président*

*Mairead McGuinness  
Membre de la Commission*